

## **RÉUNION DU CONSEIL 6 JUILLET 2020**

Lundi, le 6<sup>e</sup> jour du mois de juillet 2020, une séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Saint-Prosper-de-Champlain est tenue à huis clos, à compter de 19 heures, à laquelle sont présents :

Mme Amélie Caron, conseillère;  
Mme Chantal Dansereau, conseillère;  
Mme France Bédard, mairesse;  
Mme Line Toupin, conseillère;  
M. Louis-Philippe Gravel, conseiller;  
M. Michel Croteau, conseiller;  
M. Patrice Moore, conseiller;

Formant quorum sous la présidence de la mairesse France Bédard.

### **ASSISTAIT ÉGALEMENT À LA RÉUNION**

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Sandra Turcotte.

#### **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

#### **2. PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance
2. Présentation de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance régulière du 1<sup>er</sup> juin 2020
4. Approbation des comptes et salaires
5. Affaires nouvelles
  - 5.1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
    - a) États financiers 2019 - Présentation et dépôt
    - b) Dépôt du rapport du maire
  - 5.2. SÉCURITÉ PUBLIQUE
    - a) Rapport d'activité sur le schéma de couverture de risque
  - 5.3. TRANSPORT
  - 5.4. HYGIÈNE DU MILIEU
  - 5.5. AMÉNAGEMENT ET URBANISME
    - a) Demande de dérogation mineure - 1340, rue Principale
  - 5.6. LOISIR ET CULTURE
    - a) Compensation financière accordée à la coordonnatrice de la bibliothèque Livresque
    - b) Renouvellement de l'embauche de deux animatrices pour le camp de jour et embauche d'une aide-animatrice
  - 5.7. AUTRES
  - 5.8. CORRESPONDANCES
  - 5.9. Compte-rendu des dossiers des élus
  - 5.10. Compte-rendu de la Mairesse concernant la dernière réunion de la MRC des Chenaux
  - 5.11. Autres questions relatives aux sujets de la séance
  - 5.12. Période de questions diverses
  - 5.13. Clôture de la séance

2020-07-71

3. **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 1ER JUIN 2020**

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil ont reçu, au moins 72 heures avant la présente séance, le procès-verbal de la séance régulière tenue le 1er juin 2020 et que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture durant la séance actuelle;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par Michel Croteau et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire 1er juin 2020 à 19h00.  
Vote demandé par France Bédard Adoptée

2020-07-72

4. **APPROBATION DES COMPTES ET SALAIRES**

Il est proposé par Amélie Caron et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

QUE les comptes et salaires suivants soient approuvés : le chèque déboursé du mois de juin 2020, portant le numéro 10960, auquel il faut ajouter les prélèvements du mois de juin 2020 portant les numéros 2787 à 2800 inclusivement, pour une somme globale de 57 438,15 \$. Les comptes à payer portant les numéros 10961 à 11002 inclusivement et totalisant la somme de 34 932,81 \$. Les salaires de mai s'élèvent à 18 666,60 \$. Les listes sont conservées aux archives de la Municipalité, dans un cahier spécial prévu à cet effet comme faisant partie intégrante du présent procès-verbal.

Vote demandé par France Bédard Adoptée

5. **AFFAIRES NOUVELLES**

5.1 **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

5.1.a) **ÉTATS FINANCIERS 2019 - PRÉSENTATION ET DÉPÔT**

Conformément à l'article 176.1 du Code municipal (R.L.R.Q., chapitre C-27.1), la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le rapport financier ainsi que le rapport de l'auditeur externe pour l'année financière 2019.

5.1.b) **DÉPÔT DU RAPPORT DU MAIRE**

En vertu de l'article 176.2.2. du code municipal, il y a dépôt du rapport du Maire de la Municipalité.

5.2 **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

2020-07-73

5.2.a) **RAPPORT D'ACTIVITÉ SUR LE SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUE**

CONSIDÉRANT que le Schéma de couverture de risques en incendie de la

municipalité régionale de comté des Chenaux a pris effet le 14 août 2011;

CONSIDÉRANT qu'à l'automne 2011, la MRC des Chenaux et le ministre de la Sécurité publique ont signé un protocole d'entente relativement à la mise en œuvre du Schéma de couverture de risques prévue à la Loi sur la Sécurité incendie (L.R.Q., c. S-3.4);

CONSIDÉRANT qu'un rapport annuel d'activités, couvrant la période du 14 août 2018 au 13 août 2019, a été réalisé par monsieur Francis Dupuis, coordonnateur-préventionniste de la MRC des Chenaux;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par Patrice Moore et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante et que le Conseil de la municipalité Saint-Prosper-de-Champlain approuve le rapport annuel d'activités 2018-2019 du schéma de couverture de risques en incendie;

QUE ce rapport fasse partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

### **5.3 TRANSPORT**

#### **2020-07-74**

#### **5.3.a) REDDITION DE COMPTE POUR LE PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER 2019**

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports a versé une compensation de 129 967 \$ pour l'entretien des routes locales pour l'année 2019;

CONSIDÉRANT que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par Louis-Philippe Gravel et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

QUE la Municipalité de Saint-Prosper-de-Champlain informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2, ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du volet Entretien des routes locales.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

### **5.4 HYGIÈNE DU MILIEU**

### **5.5 AMÉNAGEMENT ET URBANISME**

#### **2020-07-75**

#### **5.5.a) DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 1340, RUE PRINCIPALE**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure numéro 2020-01, présentée par le propriétaire du lot numéro 5 618 672 du cadastre du Québec, pour une propriété située au 1340 de la rue Principale;

CONSIDÉRANT que la nature de la demande consiste à permettre la construction d'un abri d'auto de 16 pieds x 20 pieds à 0.52 mètre de la

ligne latérale du terrain, au lieu de deux mètres, ainsi que la pose de deux fenêtres de 56 pouces x 43 pouces à 0.52 mètre de la ligne au lieu de deux mètres, tel que prescrit dans les articles 7.1 et 7.6 du règlement de zonage;

CONSIDÉRANT que lors d'une réunion du Comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité, tenue le 17 juin 2020 et formant quorum sous la présidence de Mme Chantal Dansereau, cette demande a été étudiée;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité d'accepter la dérogation à la condition que la compagnie Jacob et Frères fournisse une lettre avec en-tête de la compagnie, datée et signée, qu'il autorise Mme Lucie Leduc à installer son abri d'auto, avec la descente de sa toiture à l'arrière et vitres givrées;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par Line Toupin et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

DE refuser la demande de dérogation mineure 2020-01.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

## **5.6 LOISIR ET CULTURE**

**2020-07-76**

### **5.6.a) COMPENSATION FINANCIÈRE ACCORDÉE À LA COORDONNATRICE DE LA BIBLIOTHÈQUE LIVRESQUE**

CONSIDÉRANT les responsabilités, le travail et les nombreuses heures effectuées par la Coordonnatrice de la bibliothèque Livresque, Mme Claudine Cossette;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par Chantal Dansereau et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

D'accorder une compensation financière à la Coordonnatrice de la bibliothèque Livresque, Mme Claudine Cossette, au montant de 500,00 \$, pour l'année en cours.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

**2020-07-77**

### **5.6.b) RENOUVELLEMENT DE L'EMBAUCHE DE DEUX ANIMATRICES POUR LE CAMP DE JOUR ET EMBAUCHE D'UNE AIDE-ANIMATRICE**

CONSIDÉRANT la tenue d'un camp de jour dans notre municipalité pour la saison estivale 2020;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à l'embauche de deux animatrices pour la période du 29 juin au 14 août prochain;

CONSIDÉRANT l'embauche d'une aide-animatrice, en regard de la situation actuelle entourant la Covid-19,

CONSIDÉRANT les curriculum vitae reçus;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par Michel Croteau et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

DE procéder à l'embauche de Sandrine Bureau et d'Éloïse Grandbois à titre d'animatrices du camp de jour, et de Lydia Cossette à titre d'aide-animatrice;

DE leur attribuer le salaire minimum prévu par la loi, pour une période de

sept semaines à quarante heures par semaine.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

**5.7 AUTRES**

**5.8 CORRESPONDANCES**

**5.9 COMPTE-RENDU DES DOSSIERS DES ÉLUS**

**5.10 COMPTE-RENDU DE LA MAIRESSE CONCERNANT LA DERNIÈRE RÉUNION DE LA MRC DES CHENAUX**

**5.11 AUTRES QUESTIONS RELATIVES AUX SUJETS DE LA SÉANCE**

**5.12 PÉRIODE DE QUESTIONS DIVERSES**

**2020-07-78**

**5.13 CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Chantal Dansereau et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

DE clore la séance à 19h28 .

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

En signant ce procès-verbal, le maire atteste qu'il est réputé avoir signé toutes les résolutions de ce procès-verbal.

---

France Bédard  
Mairesse

---

Sandra Turcotte  
Directrice générale et  
secrétaire-trésorière